

Communiqué interne

Le 24 avril 2018

Défi main-d'œuvre 2018 Signature d'une entente patronale-syndicale

Hier, les membres du Syndicat des professionnelles en soins de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (FIQ-SPS-ESTIM) ont approuvé majoritairement la conclusion d'une entente visant à réduire le recours au temps supplémentaire, obligatoire ou non, et à la main-d'œuvre indépendante. Il s'agit d'une très bonne nouvelle, à la fois pour les infirmières, les infirmières auxiliaires, les candidates à l'exercice de la profession infirmière et les inhalothérapeutes, de même que pour notre CIUSSS.

En début d'année, le ministre de la Santé et des Services sociaux avait convié les CISSS et les CIUSSS, de même que les instances syndicales concernées à trouver des solutions à l'épuisement des employés du réseau de la santé et des services sociaux, notamment des infirmières et infirmiers. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer qu'un premier pas a été franchi en ce sens et que l'entente que nous avons convenue contribuera à la rétention du personnel concerné.

Parmi les mesures inscrites à l'entente, notons une garantie d'heures à temps complet, des horaires de travail 7/7 et de 12 heures. Au cours des prochains jours, les membres du Syndicat des professionnelles en soins seront informés des dispositions spécifiques à l'entente et de la façon de s'en prévaloir.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont été associées à la négociation de cette entente, qu'il s'agisse des représentantes du syndicat ou celles du service des relations de travail de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques. Cette entente n'aurait pu être conclue sans la contribution positive de toutes les personnes concernées dans la recherche de solutions.

Enfin, un grand merci à nos équipes cliniques pour les efforts que vous déployez au quotidien pour offrir les meilleurs soins et services et assurer la sécurité des usagers.

Le président-directeur général,

Yvan Gendron